



Le : 27/09/11
De : Manuel Chevallier,
Service Communication
Tél. : 02 32 84 53 32

Communiqué de presse

Des prêts pour les étudiants

Créés en 1990 par la Ville de Notre-Dame-de-Gravenchon, **les prêts étudiants** ont pour objectif de pallier la difficulté d'obtention des prêts pour les familles les plus démunies... et plus généralement de faciliter la poursuite d'études. Concrètement, **la Ville prend en charge une partie du taux d'intérêt proposé par une des banques partenaires.**

Pour profiter du dispositif des prêts étudiants, il faut :

- Avoir moins de 30 ans (ou plus de 30 ans et être engagé dans de longues études).
- Résider à Notre-Dame-de-Gravenchon.
- Etre titulaire du bac ou d'un diplôme équivalent et être inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur.
- Exceptionnellement, les prêts étudiants peuvent être accordés pour l'acquisition d'un matériel spécifique à la scolarité.

Si vous remplissez ces conditions, il vous suffit de prendre contact avec les banques partenaires : le Crédit agricole, la Société générale, la Caisse d'épargne et le Crédit Lyonnais (LCL). Le dossier sera monté auprès de l'une d'entre elles. **Après validation par la Ville, le prêt pourra être débloqué.**

N'hésitez pas à vous renseigner auprès des Services généraux (secteur enseignement/jeunesse) à l'Hôtel de Ville :

- Téléphone : 02 32 84 55 46
- Mail : mairie-services-generaux@notredame-de-gravenchon.fr